

# SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

## COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

*Membres en  
exercice : 11*

*Corum : 6*

*Présents : 7*

*Absents : 3*

*Pouvoirs : 1*

*Votants : 8*

L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Amécourt, légalement convoqués le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, se sont réunis à la mairie d'Amécourt, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jérôme VREL, Maire

### Etaient présents :

BEAL Alain  
BOUDINY Marie-Clémence  
CRIGNON Mathieu  
FLANDRIN Franck  
MATSERAKA Jean  
VAQUIN Fabrice  
VREL Jérôme

### Absents Excusés :

BERSANNE Fabien (*pouvoir F. Flandrin*)  
TREHIN Martial

### Absents :

DUMAY Elise

### Secrétaire de séance :

BOUDINY Marie-Clémence

*Auxiliaire au secrétaire de séance,  
chargé de la rédaction Marie Karine CORRE*

## Sommaire de la séance du 2 avril 2025

- 1- Séance du 16 décembre 2025: énoncé des délibérations
- 2- Décisions modificatives 3/2024
- 3- Compte Administratif et de Gestion 2024
- 4- Affectation des résultats 2024
- 5- Vote du taux des taxes 2025
- 6- Subventions 2025
- 7- Budget Primitif 2025
- 8- CDCVN - Convention Grpt Cde - Contrôle/entretien DECI 2025->2029
- 9- Avis / demande autorisation environnementale - Ferme du Pré
- 10- Elu Rural Relais de l'Égalité
- II- Questions diverses

### Délibérations n° :

- |        |  |
|--------|--|
| 1/2025 | Décision Modificative 3/2024   |
| 2/2025 | Compte Administratif et de Gestion 2024  |
| 3/2025 | Affectation des résultats 2024   |
| 4/2025 | Vote du taux des taxes 2024  |
| 5/2025 | Subventions 2024   |
| 6/2025 | Budget Primitif 2025   |
| 7/2025 | CDCVN - Convention de Groupement de Commande<br>Contrôle/entretien DECI 2025->2029 |
| 8/2025 | Avis / demande autorisation environnementale<br>Ferme du Pré                       |
| 9/2025 | Elu Rural Relais de l'Égalité  |

## 1- APPROBATION DE LA SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

Etant entendu que le Conseil Municipal a précédemment pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024, la séance est ouverte par l'énoncé des délibérations prises lors de ladite séance.

19/2024	<i>CDCVN - Convention IDS 2025-2027</i>
20/2024	<i>Servitude ENEDIS ZC9</i>
21/2024	<i>Redevance occupation domaine télécom</i>
22/2024	<i>Tableau des effectifs - mise à jour</i>
23/2024	<i>Crédits investissements anticipés 2025</i>

## 2- DÉCISION MODIFICATIVE 3/2024

Conformément aux articles L2322-1 et L2322-2 du CGCT, M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des virements opérés selon fongibilité des crédits, par décision 2024/03, à savoir :

### CREDITS A OUVRIR

Ch	Art	Nature	Montant
65	65311	Indemnité de fonction	+ 1 400.00
			+ 1 400.00

### CREDITS A REDUIRE

Ch	Art	Nature	Montant
011	61558	Autres biens mobiliers	- 1 400.00
			- 1 400.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ENTERINE les virements de crédits ainsi opérés,

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

*Délibération 1/2025*

### 3- COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2024

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte Administratif & de Gestion 2024, visé par le comptable assignataire en date du 03/03/2025 ;

#### FONCTIONNEMENT

*Excédent 2023* + 192 889.09 euros (Pour mémoire)

Recettes 2024 + 148 939.48 euros

Dépenses 2024 - 111 085.03 euros

*Excédent 2024* + 230 743.54 euros

Solde d'exécution 2024 = Excédent + 37 854.45 euros

#### INVESTISSEMENT

*Excédent 2023* + 15 453.72 euros (Pour mémoire)

Recettes 2024 + 11 377.59 euros

Dépenses 2024 - 86 612.79 euros

*Déficit 2024* - 59 781.48 euros

Solde d'exécution 2024 = Déficit - 75 235.20 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Administratif & de Gestion 2024 à l'unanimité,

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité,

ANNEXE (#1) le détail, par chapitre, du Compte Administratif 2024, en dernière page du présent procès-verbal.

*Délibération 2/2025*

#### 4- AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024;

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024;

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 230 743.54 €
- Un déficit d'investissement de 59 791.48 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>A</b>	RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT :	37 854.45
		DEFICIT :	0.00
<b>B</b>	RESULTAT REPORTE DE N-1 (ligne 002 du CA)	EXCEDENT :	192 889.09
		DEFICIT :	0.00
<b>C</b>	RESULTAT A AFFECTER (=A+B)		<b>230 743.54</b>
<b>D</b>	Résultat de la section d'investissement	EXCEDENT :	<b>0.00</b>
		DEFICIT :	<b>59 781.48</b>
<b>E</b>	Restes à Réaliser de la section d'investiss	DEPENSES :	0.00
<b>F</b>	Restes à Réaliser de la section d'investiss	RECETTES :	0.00
<b>G</b>	solde des Restes à Réaliser de la section d'investissement (=E-F)	EXCEDENT (+) de financement ou BESOIN (-) de financement	0.00
<b>H</b>	BESOIN DE FINANCEMENT (=D+G)		<b>59 781.48</b>
AFFECTATION DE C			
	1a - en réserves au compte R 1068 en investissement (=H)		59 781.48
	1b - Complement au compte R 168 en investissement		0.00
<b>1</b>	Total réserve au compte R 1068 en investissement		<b>59 781.48</b>
<b>2</b>	report en fonctionnement au compte R 002 (=C-H)		<b>170 962.06</b>
	pour mémoire report en investissement	au compte D 001 (=D)	<b>59 781.48</b>
		au compte R 001 (=D)	<b>0.00</b>

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 3/2025

#### 5- VOTE DU TAUX DES TAXES 2025

Par délibération 9/2024, le Conseil Municipal avait décidé de maintenir les taux des taxes à :

TFPB : 37.00 %  
TFPNB : 29.65 %  
TA : 13.74€

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 (13.74%) jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale ;

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir le taux des Taxes :

- Taxe Foncière Bâti : 37.00%
- Taxe Foncière Non Bâti : 29.65%
- Taxe Habitation : 13.74%

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

*Délibération 4/2025*

## 6- SUBVENTIONS 2025

Après avoir pris connaissance des sollicitations de subventions reçues ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE au compte 65748 du Budget Primitif 2025, d'allouer une subvention au bénéfice de :

- COMICE AGRICOLE 1€/l'habitant, soit 182€

PRECISE que ces subventions seront versées sous réserve de la signature du contrat d'engagement républicain des dites associations.

ADOPTE la présente délibération par :  
2 CONTRE - 0 ABSTENTION - 6 POUR

*Délibération 5/2025*

#### 7- BUDGET PRIMITIF 2025

M. le Maire présente le Budget Primitif 2025 ;

##### FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 280 000 euros.

##### INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 1 200 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2025 tel que présenté,

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

*Délibération 6/2025*

#### 8- CDCVN - GROUPEMENT DE COMMANDE CONVENTION CONTROLE ET ENTRETIEN DECI

Vu l'obligation de contrôler et d'entretenir les poteaux incendie, les bouches d'incendies et des différents points d'eau naturels et artificiels ;

Afin de bénéficier d'une économie d'échelle, il est proposé aux communes membres intéressées de la cdc du Vexin Normand de constituer un groupement de commandes ;

Vu la précédente convention signée suite à délibération 10a/2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE l'adhésion de la Commune d'Amécourt au groupement de commandes pour la passation d'un marché public pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendie, des bouches incendie et des différents points d'eau naturels et artificiels,

ACCEPTE que la Communauté de Communes du Vexin Normand soit désignée comme coordonnateur du groupement formé,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention 2025-2029 de groupement de commandes à intervenir,

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

*Délibération 7/2025*

9- AVIS / DEMANDE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE  
FERME DU PRE

Vu l'arrêté préfectoral définissant l'enquête publique sur le projet de création d'un nouvel atelier de poules pondeuses au sol et de transformation des bâtiments d'élevage de la SAS FERME DU PRE sur les communes d'Eragny sur Epte et de Sérifontaine ;

Considérant que le Conseil Municipal est appelé par la préfecture de l'Oise à se prononcer sur ce dossier ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis FAVORABLE aux demandes d'autorisations environnementales présentées par le SAS FERME DU PRÉ, au titre des rubriques n°3360a et n°3660a

ADOPTE la présente délibération par :  
2 CONTRE - 0 ABSTENTION - 6 POUR

*Délibération 8/2025*



## 10- ELU RURAL RELAIS DE L'EGALITE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Égalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF)

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « La Femme, la République, la Commune ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

La désignation d'un élu référent au niveau départemental et l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Égalité » au niveau du conseil municipal (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;

La formation des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus » ;

La mise en place d'un réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- Bénéficie d'une formation inédite créée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité
- S'engage à respecter la confidentialité
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics - prévention auprès des jeunes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOUTIENT cette action ;

DESIGNE Alain BÉAL comme « élu.e rural.e relais de l'Égalité » au sein du conseil municipal.

ADOpte la présente délibération par :

0 CONTRE - 1 ABSTENTION - 7 POUR

*Délibération 9/2025*

## 18- QUESTIONS DIVERSES

### SIVoS

- Demandes de subventions projet cantine non retenues DETR et non ouvert pour le département
- ⚠ Budget de fonctionnement de plus en plus conséquent pour les communes

✚ Projet restructuration centre bourg

- Réunion de présentation par le MOE du projet retenu, pour ressenti de la population

✚ Entretien Espaces Verts

- Maintien du prestataire, sous la responsabilité de M. Béal

La séance est levée à 20h09

Jérôme VREL  
Maire

Marie-Clémence BOUDINY  
Secrétaire de séance

# Annexe #1- Compte Administratif 2024

## Fonctionnement

### *Dépenses*

Chapitre	Libellé	BP2024	Réalisations
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	120 394.91	33 271.40
012	CHARGES DE PERSONNEL	22 281.72	20 996.86
014	ATTENUATION DE PRODUITS	11 793.00	11 793.00
023	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	100 000.00	-
042	OPERATION D'ORDRE - AMORTISSEMENTS	6 200.78	6 200.78
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	38 614.95	38 608.35
66	CHARGES FINANCIERES	214.64	214.64
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500.00	-
	<b>TOTAUX</b>	<b>300 000.00</b>	<b>111 085.03</b>

### *Recettes*

Chapitre	Libellé	BP 2024	Réalisations
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	192 889.09	-
042	OPERATION D'ORDRE - AMORTISSEMENTS	1 562.00	1 562.00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOM. ET VENTES	200.00	939.00
73	IMPOTS ET TAXES	6000.00	9 615.00
731	FISCALITE FIRECTES	60 000.00	66 310.00
74	DOTATIONS, SUBV. ET PARTICIPATIONS	34 309.10	64 336.15
75	AUTRES PRODUITS DE GESTIONS COURANTE	4 500.00	6 043.96
76	PRODUITS FINANCIERS	1.00	1.40
77	PRODUIT EXCEPTIONNEL	500.00	131.97
	<b>TOTAUX</b>	<b>300 000.00</b>	<b>148 939.48</b>

## Investissement

### *Dépenses*

Chapitre	Libellé	BP 2024	Réalisations
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 259.79	6 259.79
040	OPERATION D'ORDRE - AMORTISSEMENTS	1 562.00	1 562.00
204	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSES	69 457.43	55 912.85
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	98 400.00	13 997.82
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	969 320.78	8 880.33
	<b>TOTAUX</b>	<b>1 145 000.00</b>	<b>86 612.79</b>

### *Recettes*

Chapitre	Libellé	BP 2024	Réalisations
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	15 453.72	-
021	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	100 000.00	-
040	OPERATION D'ORDRE - AMORTISSEMENTS	6 200.78	6 200.78
10	DOTATIONS, FONDS DIV, ET RESERVES	1 618.85	5 176.81
	<b>TOTAUX</b>	<b>1 145 000.00</b>	<b>11 377.59</b>